

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Télésurveillance et maintenance des installations anti-intrusion sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres - Autorisation

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la sécurité des biens, de nombreux sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux sont équipés de systèmes d'alarmes intrusion et de contrôle d'accès. Ces équipements sont à maintenir en parfait état de fonctionnement et nécessitent une maintenance régulière.

Par ailleurs, un service de télésurveillance a été mis en place pour qu'en cas d'intrusion sur un de nos sites, un agent de sécurité puisse être déployé dans les plus brefs délais et réaliser les premières levées de doute.

Pour assurer ces missions, la Direction des Bâtiments et Moyens dispose actuellement du marché «**Télésurveillance et maintenance des installations anti-intrusion sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux**».

Ce marché arrivant à échéance au 13 août 2013, il s'avère nécessaire de le relancer en procédant à une nouvelle mise en concurrence.

Sachant l'impossibilité de prévoir la fréquence et la quantité des interventions de télésurveillance et de maintenance (en particulier en maintenance curative) et l'évolution du parc à maintenir pendant la durée du marché, nous aurons recours à un marché à bons de commande, avec un maximum et sans minimum.

La consultation comportera deux lots, faisant chacun l'objet d'un marché séparé. Ces marchés seront conclus à prix unitaires pour une période ferme de 4 ans, répartis comme suit :

- Lot N°1 : Télésurveillance
pour un montant maximum de 160 000,00 € HT
- Lot N°2 : Maintenance des installations anti-intrusion
pour un montant maximum de 400 000,00 € HT.

Ces prestations seront imputées sur les budgets et exercices 2013 à 2017 correspondants (Fonctionnement - Chapitre 011- article 6156 et 6282).

Les prestations étant globalement estimées à 560 000,00 € HT, les services communautaires ont établi un dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, avec publicité européenne, en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus.

Le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique (au 6^{ème} étage - immeuble Guyenne), en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- Lancer une procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 560 000,00 € HT, sur une période ferme de 4 ans en vue de la réalisation de prestations de télésurveillance et maintenance des installations anti-intrusion sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux ;
- Approuver le dossier de consultation consultable à l'immeuble Guyenne, Direction de la Commande Publique - 6^{ème} étage.
- Autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation, et à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Marchés Publics

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

Qu'il est opportun de lancer le marché à bons de commandes de prestations de télésurveillance et maintenance des installations anti-intrusion sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux, le marché en cours arrivant prochainement à expiration,

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de prestations de télésurveillance et maintenance des installations anti-intrusion sur les sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le(s) prestataire(s) qui aura (ont) émis l(es) offre(s) économiquement la(es) plus avantageuse(s).

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 6:

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet : Budgets et exercices 2013 à 2017 - Fonctionnement - Chapitre 011- article 6156 et 6282.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 8 NOVEMBRE 2012

Mme. MICHÈLE ISTE